

ATTENTION !! Suite à la demande du Comité Régional d'Équitation Nouvelle Aquitaine (CRENA) le règlement du Challenge a été profondément modifié pour 2019. En effet, afin de ne pas risquer de concurrencer les épreuves du Grand Régional qui se disputent sur 60 et 90 km, il nous a été demandé de ne plus inclure ces distances dans le Challenge d'Aquitaine qui ne se disputera donc plus que sur les épreuves de 10, 20, 30 et 40 km.

REGLEMENT DU CHALLENGE - CEER AQUITAINE 2019

Le but de ce règlement est de mettre en avant les valeurs de base de l'endurance à savoir: **Terminer les courses et Durer dans le temps**

1. Le classement sur les épreuves ne compte pas: seules sont prises en considération la qualification ou l'élimination du couple cheval / cavalier.
2. Un même cavalier peut être inscrit avec plusieurs chevaux, il aura ainsi autant de classements qu'il aura monté de chevaux. (sous réserve de remplir les conditions fixées par les différents articles du présent règlement)
4. Le challenge est divisé en deux classements:
 - Un challenge "**Encouragement**" basé sur les épreuves de 10, 20, 30 et 40 Km
 - Un challenge "**Avenir**" pour les jeunes cavaliers âgés de 10 à 16 ans (nés entre le 01/01/03 et le 31/12/2009) basé sur les épreuves de 10, 20, 30, 40 Km.
5. Les participants peuvent être détenteurs de licences CLUB ou AMATEUR.

Attribution des points	Concurrents qualifiés	Concurrents non qualifiés (Abandon ou élimination)
Epreuve 10 km	+10 Points	-10 Points
Epreuve 20 km	+20 Points	-20 Points
Epreuve 30 km	+30 Points	-30 Points
Epreuve 40 km	+40 Points	-40 Points

6. Le vainqueur est celui qui totalise le plus grand nombre de points, puis en cas d'égalité, celui qui a le moins de points d'élimination, puis celui qui a progressé dans les distances (4 qualifications de 20 km = 80 points classent derrière 2 fois 20 km + 40 km), et enfin en cas encore d'égalité, celui qui aura réalisé la meilleure gestion de vitesse au cours des épreuves.

7. **Les réclamations** écrites seront étudiées par le jury et les organisateurs.

8. Les épreuves Jeunes Chevaux sont désormais comptabilisées dans le challenge.

9 Seuls les couples ayant participé à 3 courses et avec un total de points positif pourront prétendre à une récompense en fin d'année. Sauf avis contraire de dernière minute publié sur le site du CEER Aquitaine (<http://www.ceer-aquitaine.fr>), les lots seront remis exclusivement le jour de la première course de la saison 2019 à ALLES/DORDOGNE. Merci de vous faire représenter si vous êtes personnellement absent.

10 Toutes les épreuves (Club, Amateur) organisées par un organisateur adhérent au CEER AQUITAINE et identifiées comme telles seront prises en compte pour le classement du challenge y compris les épreuves jeunes chevaux.

Pour vous inscrire:

Nom + Prénom du cavalier + n° licence 2019

Nom du cheval + N° sire

Date de naissance du cavalier

Coût: 5 Euros

Modes de règlement : chèque à l'ordre de CEER Aquitaine à envoyer à Frédéric TABONE Labadie 24560 COLOMBIER ou espèces. Les inscriptions pourront également être prises auprès de Guy BROUSSEAU sur les courses. Elles ne seront prises en compte que lors du versement du règlement.

Date limite d'inscription: le 31 juillet 2019.

Contact:

Frédéric TABONE
LABADIE
24560 COLOMBIER

challengeaquitaine@ceer-aquitaine.fr